

## Rwanda : Amnesty appelle à une enquête indépendante sur la mort de Kizito Mihigo

Amnesty International, le 18.02.2020 Rwanda. La mort choquante d'un chanteur de gospel en détention doit faire l'objet d'une enquête. Après que la police nationale du Rwanda a annoncé que le chanteur Kizito Mihigo a été retrouvé mort en détention dans sa cellule, le directeur régional d'Amnesty International pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe, Deprose Muchena, a déclaré :

« Nous sommes choqués et profondément attristés d'apprendre le décès du chanteur populaire de gospel Kizito Mihigo. Les autorités rwandaises ont déclaré qu'il s'agit d'un suicide. Elles doivent mener sans délai une enquête indépendante, impartiale et approfondie afin de déterminer la cause de sa mort et y compris s'il s'agit d'une mort naturelle, accidentelle, ou d'un cas de suicide ou d'homicide. Cette affaire ne doit pas être étouffée. L'enquête doit être menée sur tous les faits, notamment sur l'implication possible d'autres personnes, et doit déterminer si les pratiques et les conditions de détention ont causé la mort de Kizito Mihigo ou y ont contribué. » Complètement informé. Le 14 février 2020, le Bureau d'enquêtes rwandais (RIB) a confirmé que Kizito Mihigo avait été arrêté dans le district de Nyaruguru, près de la frontière avec le Burundi. Il a été accusé de corruption, d'avoir tenté de franchir illégalement la frontière burundaise et d'avoir rejoint des groupes « terroristes », mais aussi d'avoir enfreint les conditions de sa libération en 2018. Kizito Mihigo était auparavant proche du parti au pouvoir, le Front patriotique rwandais (FPR). Toutefois, en avril 2014, il a été arrêté après la sortie d'une chanson de gospel dans laquelle il priait pour les victimes de génocide et les victimes d'autres violences. En février 2015, il a été déclaré coupable de complot contre le gouvernement, de création d'un groupe criminel et de conspiration en vue de commettre un assassinat, et a été condamné à 10 ans de prison. En 2018, il a été libéré à la faveur d'une grâce présidentielle, en même temps que l'opposant Victoire Ingabire, à condition qu'ils se présentent au bureau du procureur local une fois par mois et demandent une autorisation à chaque fois qu'ils souhaitent se rendre à l'étranger.